



Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 053-215300633-20250604-D20250603-DE



Délibération n° 2025-06-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 04 juin 2025
Convocation du 28 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Absents ayant donnés pouvoir : 2
Absents : 0
Nombre de Votants : 10

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, Hugues GENDREAU, Gabriel MOUSSAY, Cécilia GERMAIN, Patrick FOUGÈRE, Mélanie ROUSSELET, Éléonore de TARLÉ ;

Absents ou représentés : Julien CUMINET (Pouvoir à Rachel FRANÇAIS), Stéphanie BRICAUD (Pouvoir à Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY).

Secrétaire de séance : Cécilia GERMAIN

Objet : Travaux de voirie 2025 – Demande de FCATR Volet 2 « Voirie »

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS, Maire

EXPOSÉ : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis présenté par l'entreprise CHAZE TP pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie 2025 (chemin de la Frouillère /Trottoirs rue du Prieuré), pour un montant de 19 000.55€ HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR)- Volet 2 « Voirie ».

Cette aide à l'investissement est égale à 50% du reste à charge et est plafonnée à 14 100€ (enveloppe annuelle de 4 700€) pour ce qui concerne la commune de Châtelain.

Montant du projet : 19 000.55€

Le plan de financement du projet s'articule comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie « Voirie 2025 »	19 000.55€	FCATR Volet 2 « Voirie »	9 400€
		Autofinancement	9 600.55€
Total HT	19 000.55€	Total HT	19 000.55€
TVA 20%	3 800.11€	TVA 20%	3 800.11€
Total TTC	22 800.66€	Total TTC	22 800.66€

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **d'approuver** l'opération « Voirie 2025 », et de retenir l'offre de l'entreprise CHAZE TP telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 19 000.55€ HT ;
- **de statuer** favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- **de l'autoriser** à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 400€, s'inscrivant dans le cadre du FCATR) - Volet 2 « Voirie ».
- **d'inscrire** la dépense au budget 2025 ;
- **de lui donner** tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 10 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Cécilia GERMAIN, Conseillère municipale



Extrait certifié conforme,

Le Maire de Châtelain
Rachel FRANÇAIS



Transmis au représentant de l'État le 06 juin 2025.
Publié sur le site internet le 10 juin 2025.

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 053-215300633-20250604-D20250603-DE

S²LO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.